C A N A D A
Province de Québec
MRC de Rivière-du-Loup
Municipalité de Saint-Épiphane



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST, par la présente donnée par le soussigné, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P., directeur général – greffier-trésorier de la susdite municipalité, un avis public stipulant aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 394-22 intitulé « **RÈGLEMENT MUNICIPAL PORTANT SUR CERTAINS TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU EN 2021** » que celui-ci a été déposé pour étude à la séance ordinaire du Conseil municipal du quatorzième (14^e) jour mois de février de l'an deux mille vingt-deux (2022).

DONNÉ À SAINT-ÉPIPHANE

Ce quinzième (15e) jour du mois de février de l'an deux mil vingt-deux (2022).

Monsieur Stephane Chagnon, M.A.P.

Directeur général – greffier-trésorier

Téléphone: 418-862-0052

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphane, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

Cet avis public informe la population du dépôt du projet de règlement 394-22 portant sur certains travaux dans les cours d'eau effectué en 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième (15^e) jour du mois de février de l'an deux mil vingt-deux (2022).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P. Directeur général – greffier-trésorier C A N A D A
Province de Québec
MRC de Rivière-du-Loup
Municipalité de Saint-Épiphane



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST, par la présente donnée par le soussigné, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P., directeur général – greffier-trésorier de la susdite municipalité, un avis public stipulant aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 395-22 intitulé « **Règlement municipal abrogeant pour modification le règlement numéro 390-21 relatif à une interdiction de passage aux véhicules lourds sur une partie de la rue Sirois » que celui-ci a été déposé pour étude à la séance ordinaire du Conseil municipal du quatorzième (14e) jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux (2022).**

DONNÉ À SAINT-ÉPIPHANE

Ce quinzième (15e) jour du mois de février de l'an deux mil vingt-deux (2022).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P. Directeur général – greffier-trésorier

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville 220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, GOL 2X0 www.saint-epiphane.ca Téléphone: 418-862-0052 Télécopieur: 418-862-7753

Courriel: bureau@saint-epiphane.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphane, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

Cet avis public informe la population du dépôt du projet de règlement 395-22 abrogeant pour modification le règlement numéro 390-21 relatif à une interdiction de passage aux véhicules lourds sur une partie de la rue Sirois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième (15^e) jour du mois de février de l'an deux mil vingt-deux (202<u>2</u>).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P. Directeur général – greffier-trésorier C A N A D A
Province de Québec
MRC de Rivière-du-Loup
Municipalité de Saint-Épiphane



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST, par la présente donnée par le soussigné, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P., directeur général – greffier-trésorier de la susdite municipalité, un avis public stipulant aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 396-22 intitulé « Règlement municipal abrogeant pour modification le règlement numéro 383-21 et relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et d'égout » que celui-ci a été déposé pour étude à la séance ordinaire du Conseil municipal du quatorzième (14e) jour du mois de février deux mille vingt-deux (2022).

DONNÉ À SAINT-ÉPIPHANE

Ce quinzième (15e) jour du mois de février de l'an deux mil vingt-deux (2022).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P. Directeur général – greffier-trésorier

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville 220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, GOL 2X0 www.saint-epiphane.ca Téléphone: 418-862-0052
Télécopieur: 418-862-7753

Courriel: <u>bureau@saint-epiphane.ca</u>

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphane, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

Cet avis public informe la population du dépôt du projet de règlement 396-22 abrogeant pour modification le règlement numéro 383-21 et relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et d'égout.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième (15^e) jour du mois de février de l'an deux mil vingt-deux (2022).

Monsieur Stephane Chagnon, M.A.P. Directeur général – greffier-trésorier

Téléphone: 418-862-0052